



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Objet : Conseil communal du 19-06-2014 – interpellation de Monsieur Polet, concernant l'intervention du fond des calamités

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les Berchemois n'ont pas été épargnés par la grêle des samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 juin 2014. Certains ont subi des dégâts à leur maison et à leur voiture. Quelques-uns se sont déjà signalés à l'administration communale.

Il est à noter que ces phénomènes sont actuellement à l'examen au Ministère de l'Intérieur en vue d'une éventuelle reconnaissance comme « calamité naturelle » mais il faudra attendre la publication au Moniteur belge de l'arrêté royal de reconnaissance avant de pouvoir introduire toute demande d'indemnisation.

Dans l'attente, nous invitons dès à présent tous les Berchemois à nous faire parvenir le plus rapidement possible un document mentionnant leurs coordonnées, les déclarations détaillées du montant estimé des dégâts, ainsi que les formulaires de demande d'indemnisations complétés de la direction des Calamités pour anticiper la remise de l'ensemble du dossier au gouverneur de la région de Bruxelles-capitale.

Le Collège a d'ailleurs pris une décision dans ce sens. La population sera informée des démarches à suivre pour obtenir une indemnisation des dégâts. Tous les moyens de communication à disposition seront enclenchés (BN, facebook, site internet, communiqué de presse).

La personne chargée de l'écriture du plan d'urgence sera également la personne de contact pour centraliser toutes ces demandes, pour fournir tous renseignements complémentaires et pour déposer le dossier final chez le Gouverneur.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE